

# Organisation des Nations Unies (ONU)

## Amicus Curiae

Le Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine examine et suit des cas emblématiques, notamment le cas juridique de Mumia Abu-Jamal, conformément à son mandat "d'étudier les problèmes de discrimination raciale auxquels sont confrontées les personnes d'ascendance africaine vivant dans la diaspora" ...

Le Groupe de travail soumet donc ce mémoire à la Cour en tant qu'Amicus Curiae, dans le but de contribuer à l'analyse du racisme systémique vis-à-vis du système de justice pénale ... En vertu du droit international des droits de l'homme, l'État a l'obligation d'affronter et de traiter les effets discriminatoires raciaux en cours. Cette obligation n'est pas atténuée par l'âge ou un cas du fait que ces effets discriminatoires peuvent avoir persisté depuis des décennies déjà. Le cas de Mumia Abu-Jamal peut présenter de telles préoccupations ... Les tribunaux ont la responsabilité indépendante de procéder à un examen de novo ou à un examen spécifique à la lumière de la possibilité d'un animus racial, d'un préjugé racial ou d'un racisme systémique qui pourrait avoir entaché la garantie d'un procès équitable et d'une procédure régulière.

Selon les informations que le Groupe de travail a reçues, en décembre 2018, le procureur nouvellement élu de Philadelphie, M. Krasner, a déclaré avoir découvert six boîtes de preuves relatives à M. Mumia Abu-Jamal qui n'ont jamais été divulguées à la défense, ce qui soulève des préoccupations liées à Batson [partialité raciale] et Brady [divulgaration inappropriée de preuves] en vertu du droit interne, ainsi que des préoccupations similaires en vertu de l'instrument international pertinent relatif aux droits de l'homme...

En outre, ... d'autres questions historiques soulèvent de sérieuses inquiétudes quant à l'irrégularité et aux effets discriminatoires raciaux.... Selon les informations que le groupe de travail a reçues ... une sténographe judiciaire, Terry Maurer Carter, a déclaré sous serment qu'elle a entendu le juge de première instance, l'honorable Albert F. Sabo, déclarer à un autre juge : "Je vais les aider à faire frire le n\*\*\*\*r", en faisant directement référence à M. Mumia Abu-Jamal.... Le tribunal de première instance aurait également géré le jury, qui était en grande majorité blanc après que le procureur ait utilisé onze des quinze récusations péremptoires pour rayer les jurés noirs, de manière partielle.

La justice raciale repose sur le fait que les tribunaux doivent faire face, plutôt que d'ignorer ou de rejeter, les effets discriminatoires persistants et continus de nature raciale qui sont mis en évidence par des déclarations, des circonstances et des décisions. Pour se conformer à ses obligations internationales en matière de droits de l'homme les acteurs étatiques devraient revoir les résultats qui intègrent des effets de discrimination raciale, même des décennies plus tard.

### **Résumé de l'Amicus Curiae**

déposé le 6 décembre 2022 par les experts de l'ONU auprès de la juge Clemons  
en charge de l'appel de Mumia Abu-Jamal

*par Julia Wright et Mark Taylor*